

Solutions et réflexions sur le modèle d'affaires sur la gestion des matières résiduelles au Québec

Je me réjouis à l'effet que le ministre de l'environnement demande d'effectuer une réflexion sur la disposition des résidus ultimes au Québec. Le « début de réflexion » que je vous partage ci-dessous est basé sur mes 25 années d'expérience dans le domaine, tant local qu'international, à titre d'entrepreneur (ma propre usine/vendeur d'équipements de tri optiques) que consultant pour différentes organisations dans les domaines des matières résiduelles et des combustibles alternatifs.

Ce que je comprends de la situation est que plusieurs lieux d'enfouissement sont confrontés à des enjeux de capacité et les sites demandent une permission pour augmenter leur superficie d'enfouissement. Cette solution semble, à première vue, simple et réalisable sans trop d'investissement financier et répond à un besoin de disposer, à peu de coûts, les matières résiduelles. En effet, les coûts d'opération sont minimes, puisque pour disposer des surplus de matières, ils n'ont qu'à déposer l'ensemble des résidus dans un site, sans faire de tri, de sélection et de valorisation de la matière.

Dans ce contexte, il est légitime de se poser la question si cette façon de faire, en 2021, est la plus écologique et la plus durable. Tout comme vous, permettez-moi d'en douter. L'ensemble des diverses matières (ex. plastique, bois, gypse, métaux) qui sont enfouies sont dommageables pour notre environnement. Par ailleurs, accepter cette solution aujourd'hui, soit de permettre d'augmenter la capacité, ne sera malheureusement pas une solution durable puisque nous aurons, à nouveau, à nous poser la même question lorsque les sites auront encore atteint leur limite. En tant que société responsable, nous nous devons de trouver une solution durable et rentable avec un modèle d'affaires viable pour tous.

Une façon d'y arriver est, selon moi, de permettre d'augmenter la capacité d'enfouissement des déchets, MAIS cette permission doit être rigoureusement encadrée par des règles de fonctionnement. Certaines balises qui permettraient un modèle d'affaires écologique, durable et viable tant pour les centres de tri que les sites d'enfouissement:

1. Augmentation du prix pour le service d'enfouissement

Présentement le prix pour enfouir les matériaux dans un site d'enfouissement est approximativement pour la région de Montréal de 55\$/MT, Sherbrooke (120\$/MT) et Québec (100\$/MT).

Nous croyons qu'augmenter le prix à 175-200\$/MT dans l'ensemble du Québec incitera les gens à recycler davantage et contribuera ainsi à freiner l'augmentation des déchets dans les sites d'enfouissement. Une économie verte rentable a été créée en Europe par l'augmentation du prix d'enfouissement.

Pour votre information, le coût de traitement des matières résiduelles d'un centre de tri se situe approximativement à 90\$/MT (versus 55\$/MT site d'enfouissement). Comme il en coûte

quasiment le double pour traiter les matières dans un centre de tri, il n'y a aucun élément incitatif de se départir des rejets de façon écologique.

2. Paiement d'une taxe coopérative de protection environnementale

De plus, nous croyons qu'avec une augmentation du prix de la tonne métrique à 175-200\$, il serait possible d'exiger des sites d'enfouissement de payer une taxe coopérative pour la création d'une « police protection environnementale ». Cette dernière pourrait, par exemple, intervenir auprès des sites illicites en donnant des peines sévères pour les contrevenants (ex. exploitant des sites, les utilisateurs-générateurs).

2

3. Obliger les sites d'enfouissements à traiter les déchets

Présentement, les sites d'enfouissement ne font aucun tri pour extraire les déchets des matériaux qui peuvent être revalorisés tels le plastique, les métaux et le gypse.

Nous croyons qu'il serait propice d'obliger ces derniers à trier, déchiqueter et valoriser la matière résiduelle. Des méthodes simples et peu coûteuses peuvent facilement être mises en place pour, par exemple, enlever le métal et l'aluminium (utiliser un aimant standard ou un Eddy current). En triant les matières résiduelles à l'entrée, nous augmentons de ce fait, la capacité des sites d'enfouissement.

Par ailleurs, avec les technologies d'aujourd'hui, il est possible de séparer la matière en utilisant des tris optiques à la fine pointe de la technologie (le trie à la main n'est plus nécessaire). Il est donc facile, par la suite, de regrouper les matières pour les revaloriser.

J'ai la ferme conviction que l'avenir des sites d'enfouissements passe par le tri des déchets sur les lieux (ou à la source) et par la valorisation de la matière.

Cordialement,

Martin Ménard cell:514-443-3388

Expert-conseil en économie circulaire alternative matériel et énergie

25 ans d'expériences en environnement international

Consultant in circular economy alternative raw material and energy

25 years of experiences in international environment

